

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 9 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13
Date de convocation : 2 décembre 2025		Date d'affichage : 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, CHALLET Thierry

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL6/09-12-25 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2024 par le SIEMLY

Comme le prévoit le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur DEROSIER Philippe présente au Conseil Municipal, le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024.

Monsieur le Maire informe que ce rapport doit être mis à la disposition du public, après présentation devant l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **INFORME** que le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier sur le prix et la qualité du territoire public d'eau potable, pour l'année 2024, est mis à la disposition du public.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT

Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20251209-DEL6_09-12-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025